

Choisy le Roi, le 01 Décembre 2008

**OLYMPIADE 2009/2012**  
SAISON 2008/2009

**PROCES-VERBAL N°2**  
**COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS**

**Vendredi 28 Novembre 2008**

**PRESENTS :**

Monsieur	Daniel MURAIL,	Président de la CCSR
Mesdames	Monique BRUGIER	Secrétaire de Séance
	Claire-Marie FEVRE,	Membre
Messieurs	Jean BAILLY,	Membre
	Claude PERRUCHET,	Membre

**ASSISTENT :**

Monsieur	Maurice BOISSEAU,	Vice - Président, chargé des relations intérieures
Madame	Nathalie LESTOQUOY,	Assistante de direction, service statuts règlements
Mademoiselle	Florence BLANCHARD,	Juriste.

Daniel MURAIL remercie tous les participants de la Commission pour leur présence à cette première réunion au siège de la fédération.

La CCSR s'adjoit les compétences d'un expert, Claude PERRUCHET, 20 ans SG de la FF de Handball et actuellement président de la C.C. des statuts et réglementation de la FFHB, afin de permettre ainsi l'apport d'une expérience extérieure.

Il remercie Maurice BOISSEAU, Vice - Président en charge des affaires intérieures d'avoir accepté d'assister à la première partie de cette réunion afin que l'information des travaux et du planning de travail de la CCSR puisse être rapidement prise en compte par l'exécutif de la FFVB.

Il remercie Nathalie LESTOQUOY et Florence BLANCHARD qui ont déjà permis une première réunion téléphonique et la préparation de cette réunion.

**1. COMPTE RENDU CCSR N°1**

Adoption à l'unanimité.

## **2. ETUDE DES « VŒUX B » DE L'AG DE SARLAT**

Une première lecture du fichier « *vœux B commission centrales statuts et règlements – AG de SARLAT* » n'apporte pas de remarque particulière immédiate de la CCSR, et en accord avec le vice président la CCSR attendra les propositions du nouveau Comité Directeur élu le 6 septembre 2008.

## **3. NOTE DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS CENTRALES FEDERALES**

Maurice BOISSEAU, Vice - Président des affaires intérieures a demandé à la CCSR d'établir une fiche sur le fonctionnement des commissions centrales.

La réflexion a conduit à la rédaction de la note en annexe en complément de la fiche de procédure interne qui pourra également servir aux membres de la FFVB.

Cette note est faite exclusivement en fonction des règlements FFVB existants et sans aucune modification.

(Document Annexe 1)

## **4. CIRCULATION DES INFORMATIONS POUR LA VALIDATION DES TEXTES.**

Suite aux difficultés opérationnelles rencontrées tous les ans (délai d'écriture et liens des textes entre eux) une réflexion a conduit la CCSR à proposer un aménagement des délais pour l'étude des vœux issus des CC, du CDF ou des Ligues Régionales :

- Allongement du délai d'examen par les commissions centrales
- Etude par la CCSR de l'ensemble des textes pour étudier leur conformité et relation entre eux
- Un traitement d'opportunité par une assemblée d'utilisateurs
- Une date d'application à la saison N+1 (Exemple : AG juin 2009, application septembre 2010)

## **5. MODIFICATIONS DES STATUTS - REGLEMENT INTERIEUR**

La CCSR étudiera et fera état au Comité Directeur Fédéral des différents points qui méritent une modification des statuts et règlement intérieur en fonction des changements du code du sport depuis 2004. Ces modifications seront strictement d'ordre juridique (écrits). Les propositions de modifications de la politique fédérale ou des règlements fédéraux étant de la responsabilité du Comité Directeur Fédéral.

A la demande de l'exécutif, la CCSR transmettra des dossiers d'études. Une étude est ainsi transmise Vice - Président M. Boisseau sur la licence dans les autres fédérations multidisciplinaires.

## 6. DATES DES REUNIONS DE LA CCSR

Les réunions de travail au siège fédéral de la CCSR ont été fixées au 30 janvier et 13 mars 2009, Deux autres réunions ultérieures sont à prévoir (avril mai) en fonction des décisions ultérieures de la vie fédérale.

Une date de réunion (téléphonique) est fixée le vendredi 9 janvier à 15h pour la validation des licences des joueurs et joueuses intervenant dans les équipes de N1 masculins et féminins lors des rencontres retour du championnat de France conformément à la RGEN.

La CCSR proposera un dispositif de communication des collectifs de N1 (M et F) à la CCS et aux différentes équipes concernées, afin de permettre aux clubs, arbitres et organisateurs des rencontres l'amélioration de leurs missions respectives.

## 7. VALIDATION DES STATUTS ET REGLEMENTS DES LIGUES ET COMITES DEPARTEMENTAUX

La CCSR fera une proposition de modèles de statuts types et règlement intérieur des Ligues Régionales et Comités Départementaux qui soient conformes à la loi et prenant en compte les modifications des rapports entre l'Etat les régions et les départements.

Des critères de validation par la FFVB seront définis comme incontournables, d'autres comme adaptables.

Une étude similaire des règlements sportifs, des statuts des clubs (GSA) doit être envisagée.

Une relation de travail avec les Ligues Régionales et Comités Départementaux est nécessaire et obligatoire.

## 8. UGS

Suite aux difficultés inhérentes chaque début de saison aux fonctionnements des UGS, la CCSR étudiera une modification de la validation automatique de reconduction de l'UGS par un dispositif d'information adapté.

## 9. DEMANDE DE MUTATION NATIONALE

### Thomas COTIN – JS COULAINES → CHARTRES VB

#### Exposé des motifs :

Ce joueur a renouvelé sa licence pour 2008/2009 au Club de JS Coulaines 20/09/2008. Il fait ses études à IUT D'Orléans en 2008/2009 et demande une mutation nationale le 28/10/2008 en faveur de Chartres VB pour évoluer en N3.

Ce joueur apparaît sur les feuilles de matches de JS Coulaines en R2MB lors des cinq premières journées de la saison 2008/2009.

#### Décision CCSR n° 2 – 2008 - 1

#### **Conformément au Règlement Général – Article 22-B.**

Le joueur Thomas COTIN ayant été inscrit sur les cinq premières feuilles de matches de la saison, la Commission Centrale des Statuts et Règlements ne pourra lui délivrer qu'une licence mutation régionale dès réception du dossier complet de mutation.

## 10. AVIS DEFAVORABLE SUR UNE MUTATION

**Mickaël MAPPA – FLS ST QUENTIN → REIMS METROPOLE**

### **Exposé des motifs :**

Le joueur Mickaël MAPPA demande le 11/10/08 une mutation régionale pour le Club Reims VB. Le 14/10/08, le Club FLS ST Quentin émet un avis défavorable pour non paiement de cotisations 2006/2007 et 2007/2008 et le non paiement pour trois amendes pour trois absences d'arbitrages non excusées.

Le Club du Reims Métropole et le joueur n'ont jamais été informés par le Club de St Quentin de cet avis défavorable.

### **Décision CCSR n° 2 – 2008 - 2**

La demande de mutation a été effectuée hors période normale de mutation. L'avis défavorable n'a donc pas lieu d'être notifié par recommandé. La CCSR décide de valider la mutation dès que le FLS St Quentin transmettra la levée de l'avis défavorable.

## 11. DEMANDE ANNULATION DE RENOUVELLEMENT

**Olivier GALLI – ES Blanquefort**

### **Exposé des motifs :**

Olivier GALLI était licencié en Option VB au Club de Blanquefort durant la saison 2006/2007. Pour la saison 2007/2008, il n'a pas renouvelé sa licence Option VB. Cependant, le Club de Blanquefort a renouvelé sa licence 2007/2008 sans que ce joueur n'ait signé une demande de licence. Monsieur GALLI n'a participé à aucun match de la saison avec le Club de Blanquefort.

Monsieur GALLI demande une licence Option VB en création pour la saison 2008/2009 en faveur de l'ASPOM Bègles.

### **Décision CCSR n° 2 – 2008 - 3**

La CCSR constate que le club de Blanquefort a renouvelé la licence de M. GALLI sans avoir recueilli la signature de l'intéressé. La CCSR annule la licence de M. GALLI prise à son insu pour la saison 2007/2008. M. GALLI se verra délivrer une licence CREATION pour le club de son choix pour la saison 2008/2009.

Une amende administrative de 31 Euros pour annulation de licence est infligée au Club de Blanquefort.

## 12. DEMANDE LICENCE ASSIMILE FRANCAIS

### Houssam ZERIZER – US FONTENAYSIENNE

#### **Exposé des motifs :**

M. ZERIZER de Nationalité Algérienne, né le 14/05/75, est arrivé en France le 26/09/03. Depuis la Saison 2003/2004, il a demandé sans interruption son renouvellement de licence auprès de l'US Fontenaysienne pour évoluer en Régionale.

Cette saison, il demande qu'on lui délivre une licence « Assimilé Français ».

Madame Claire-Marie FEVRE, Présidente de l'US Fontenay VB quitte la séance.

#### **Décision CCSR n° 2 – 2008 - 4**

Conformément au Règlement Général – Article 31

La CCSR établira une licence « Assimilé Français » à M. ZERIZER dès réception du courrier de libération définitive de la Fédération Algérienne.



Le Président,  
Daniel MURAIL.-

La Secrétaire de Séance,  
Monique BRUGIER.-

Destinataires : Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer- Membres du Comité Directeur Fédéral - Membres de la CCSR - Diffusion Interne

Date de rédaction : 29/11/2008  
Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°9 du 12/12/2008  
Date de diffusion : 16/01/2009  
Auteur : Daniel MURAIL